

Réf: Dossier N° 148849

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « PROMAX COMMUNICATION »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE 8ème
TRANCHE, NON LOIN DE L'IMMEUBLE CGK, LOT 699 ILOT 31
SECTION N/D PARCELLE N/D, Lot 699, Ilot 31

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/09/2022, et enregistrés au CEPICI le 19/10/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « PROMAX COMMUNICATION »

Objet : COMMUNICATION,
EVENEMENTIEL,
PUBLICITE ET PRODUCTION AUDIOVISUELLE
& DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social : - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE 8ème
TRANCHE, NON LOIN DE L'IMMEUBLE CGK, LOT 699 ILOT 31
SECTION N/D PARCELLE N/D, Lot 699, Ilot 31

Dirigeant(s) : Mme KAMAGATE EPSE ANGORAN FATIME
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-10048 du 31/10/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°58268/GTCA/RC/2022 du 31/10/2022

